

Coaticook, le 10 août 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 10 août 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier et madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2015
6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2015
6.3 Dépôt du rapport d'indicateurs de gestion pour l'année 2014
6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme inc. du décompte progressif numéro 12 au montant de 30 231,80 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
6.5 Paiement à la compagnie Grondin Excavation du décompte progressif numéro 3 au montant de 373 929,15 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley

- 6.6 Résolution autorisant l'emprunt au fonds de roulement pour le paiement à Construction Lessard Lajeunesse le montant de 94 223,72 \$ relatifs au montant dû par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 6.7 Ratification du budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 876, chemin de Baldwin Mills-Stanhope
- 7.2 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 156, Route 147 Sud

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

10.0 LOISIRS

- 10.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, pour le remplacement du système de réfrigération de la patinoire à l'Aréna
- 10.2 Octroi d'une aide financière de 2 750 \$ à l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook
- 10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin
- 10.4 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Ratification du contrat à Couillard Construction Ltée pour des travaux d'urgence sur le ruisseau Pratt soit pour procéder à la réfection de deux murs en aval du pont Chartier
- 12.2 Ajout au contrat à Couillard Construction Ltée par la MRC de Coaticook pour procéder au rehaussement des murets de béton du pont Child
- 12.3 Entente entre les propriétaires des lots 3 310 959 et 3 310 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et la Ville de Coaticook concernant les travaux de réfection d'un muret de soutènement près du pont Chartier

- 12.4 Réquisition au montant de 13 020,92 \$ taxes incluses, pour les matériaux et la main d'œuvre pour le bouclage du réseau électrique rue Saint-Jean-Baptiste
- 12.5 Adhésion au regroupement - DAR-Pneus géré par le centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 Demande au ministère de la Justice pour faire nommer la greffière de la cour municipale à titre de juge de paix fonctionnaire de catégorie CM-2

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Autorisation à Acti-Bus pour modifier leur horaires d'Acti-Bus selon les besoins saisonniers et grandissants de sa clientèle et permettre ainsi la souplesse nécessaire

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Acquisition du chemin du Faucon-Pèlerin, soit le lot 3 147 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour la somme de 1 \$ appartenant à madame Céline Grondin et autorisation de signature

16.0 RÈGLEMENTS

- 16.1 Adoption du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »
- 16.2 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière » et demande de dispense de lecture
- 16.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière »
- 16.4 Adoption du règlement 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Paiement à la Commission scolaire des Hauts-Cantons la somme de 675 000 \$ somme représentant le montant pour la part de la Ville pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière
- 17.2 Acceptation de l'ajout au budget relativement à l'offre de service visant à créer un événement afin d'animer le centre-ville

- 17.3 Acquisition du lot 3 311 634 du cadastre du Québec circonscription foncière de Coaticook pour une somme de 34 200 \$ appartenant à madame Denise Fauteux et autorisation de signature
- 17.4 Résolution pour affecter un montant de 234 459 \$ dans un excédent de fonctionnements affectés – Diminution de l'emprunt à même le surplus libre

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-08-33122
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-08-33122

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2015

15-08-33123
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-08-33123

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2015 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

- Madame Josée Lemieux - rue St-Jean Baptiste :
Des travaux sur la rue St-Jean Baptiste afin d'améliorer la capacité de drainage et des puisards, ont été fait dernièrement ?
Alors, pourquoi les puisards ne fournissent paset que toute l'eau de la rue se retrouve chez elle ?

Rép : Une vérification sur le terrain sera faite avec le directeur des services extérieur et le directeur général de la ville afin de trouver une solution possible.

- Steven Fournier - 288 rue St-Jean Baptiste :
Est-ce possible d'ajouter des puisards ? Est-ce possible de nettoyer les puisards ?

Rép : Des entretiens réguliers sont fait, mais lors de très grosse pluies comme celle que nous avons connue, il est possible de nombreuses branches et feuilles sont tombées.....et plusieurs endroits avaient besoin de renfort.....et on ne peut être partout.

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Retour sur les microrafales : Dommages aux propriétés de nombreux citoyens et agriculteurs (maïs, soya et autres);
- Visite des dommages avec le député pour constater les dommages et ainsi obtenir un appui dans le cadre de la réclamation auprès de la sécurité civile (pluies des 9 et 10 juin);
- Station Cutting en opération : tout se déroule très bien, l'adoucisseur est en marche, visite ouverte au public prochainement;
- Travaux Développement McAuley : les travaux progressent bien, les terrains sont prêts à vendre.

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Bonjour à tous chers citoyens, citoyennes,

Dans tous les dossiers qui me sont attribués, tout va très bien, pas de gros changements majeurs à venir.

À surveiller, les nouveaux trajets d'Acti-bus pour la plage du lac Lyster à Baldwin et Foresta Lumina.

Merci et bonne soirée !

2. Sylviane Ferland

Bonsoir Mesdames Messieurs

L'été tire déjà à sa fin si on peut appeler ça un été. De toute façon ne désespérez pas le meilleur est à venir.

Que nous réserve l'automne coté climat je n'ose me prononcer, mais du côté culturel, une pluie d'activités pour ne pas dire

Bibliothèque

À la bibliothèque ils sont déjà à dresser le bilan des activités tenues durant la saison estivale, qui furent animées cette année par Mme Caroline Beloin, que les usagers de la bibliothèque connaissent bien et qui étudie actuellement en enseignement à l'Université de Sherbrooke. Amenant une autre expertise et une nouvelle dynamique, c'est plus d'une quinzaine d'activités qu'elle a mis sur pied pour les groupes du Service des Activités estivales (OTJ).

De plus, elle anima les rencontres du Club de lecture TD, qui se tenaient le mardi après-midi, attirant chaque semaine une quinzaine d'enfants. Sous le thème « Le Jeu », tout en conservant leurs habiletés de lecture, les jeunes participants ont découvert que la lecture, ça pouvait aussi être amusant. Finalement, l'heure du conte du vendredi matin a continué d'attirer un public ravi. Une quinzaine d'enfants en moyenne ayant participé aux lectures animées et aux bricolages qui suivaient.

Cependant, c'est sans doute l'Heure du conte en pyjama tenu au début de l'été qui eut le succès le plus retentissant, vingt-sept enfants ayant pris part à l'activité tenue au même moment que la vente trottoir et qui fut suivie d'une séance de yoga pour enfants, histoire de les détendre avant d'aller au lit.

L'équipe de la bibliothèque souhaite à tous ses jeunes un bon retour en classe et on espère vous revoir nombreux l'an prochain pour un autre été rempli de belles activités!

Activités à venir à la Bibliothèque

- Mercredi 2 septembre 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 19 septembre à 10 h : Heure du conte avec Ariane (lancement Brindami)
- Mercredi 7 octobre 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 10 octobre à 10 h : Heure du conte avec Ariane
- Samedi 24 octobre à 10 h : Spectacle du Festival "Les jours sont contés" avec la conteuse Arleen Thibault il y a un coût d'entrée

Pavillon des Arts et de la Culture

Sous le thème (Je m'inscris)

Les inscriptions pour les ateliers culturels offerts par le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook auront lieu dans le cadre du Happening d'inscription le 17 août 2015 de 17 h 30 à 20 h à la Polyvalente La Frontalière, bienvenue à tous !

Lancement de la Programmation

Vous êtes tous invités à prendre part au Lancement de la programmation 2015-2016 le 27 août de 17 h à 19 h. Venez y en grand nombre y faut que ça déborde. Ce sera un 5 à 7 rempli de surprises et de plaisir !

Le premier show spectacle si vous aimez mieux sera 25 septembre à 20 h, Valérie Blais billet en vente à partir du 27 août!

Musée Beaulne

Plaisir des thés tous les mercredis de 13 h à 20 sur la véranda, et ce jusqu'à la fin août. Il vous reste 3 mercredis. Vous pouvez aussi réserver la date et l'heure en allant sur le site du Musée.

En exposition présentement au Musée Michel Boisvert peintre

Les voyages et les résidences d'artistes font partie de la vie de Michel Boisvert originaire des Trois rivières: il a été en résidence d'artiste à Coaticook, mais aussi dans le sud de la France et en Bretagne. La peinture c'est sa vie et elle le suit partout à travers ses voyages et ses expériences. Cette exposition se tient jusqu'au 6 septembre.

Aussi Michèle Hamelin jusqu'au 18 octobre.

Fioles flacons et bouteilles, que de fragrances ça nous transporte dans l'univers de la parfumerie à travers le temps grâce à cette superbe collection. Beaucoup d'autres choses allez faire un tour au musée

Coatic'Art

Les artistes sont présents à la Petite maison des artistes sur la rue Child. Ils seront dans les sentiers du Parc de la Gorge à la fin août début septembre, on vous y invite.

Artiste en résidence

Nous souhaitons la bienvenue à Johanne Cote artiste en art visuel et en art textile. Mme Côté est de Sherbrooke et elle sera parmi pour quelques mois. Pleins d'activités à faire avec l'automne qui arrive et ce sur le territoire de la municipalité, la voie des pionniers et aussi la tournée des cimetières avec Paroles d'outre temps que l'on peut télécharger sur iPhone ou androïde. Vous pouvez vous balader via internet en tapant sur votre clavier Culture Coaticook, et le tour est joué.

3. Guylaine Blouin

Bonsoir à vous tous....

Le 2 août dernier se déroulait le 2^e demi-marathon de Coaticook. J'en profite pour dire un énorme Bravo à tous les organisateurs et les bénévoles de cet évènement. Ce fut encore cette année un grand succès, autant pour la participation des 675 coureurs, la belle température qui était au rendez-vous et aussi pour la beauté des parcours...Encore bravo à tous.

En fin de semaine dernière du 7 au 9 août dernier se tenait la 27^e édition du tournoi des Frontières. Cette année, les organisateurs accueillent 59 équipes. Josée Bélanger qui a participé à la coupe du monde féminine en était la Présidente d'honneur. Cette sympathique jeune femme est un modèle pour jeunes et moins jeune et elle a été très généreuse avec tous en donnant des autographes ici et là, en prenant des selfies avec eux et aussi en leur prodiguant ses valeurs pour atteindre leurs objectifs. De plus, il y a 4 équipes masculines de l'association de Coaticook qui ont très bien figuré. Le U9 classe A a remporté la médaille d'or, le U12 local a récolté la médaille d'argent et la médaille de bronze pour les équipes U9 local et U12 classe A. Félicitations à tous les joueurs, les organisateurs, les bénévoles et merci à Mme Josée Bélanger de son accessibilité.

Pour continuer, je vous fais un petit rappel concernant les séances d'inscriptions du hockey mineur pour la saison 2015-2016. Elles se tiendront jeudi et vendredi prochain soit les 13 et 14 août à l'aréna Gérard Couillard. Comme Mme Ferland vous l'a déjà dit pour art et culture, le happening d'inscriptions est aussi pour les sports et loisirs et il se tiendra le lundi 17 août de 17 h 30 à 20 h à la polyvalente La Frontalière...

Aussi, du jeudi 13 août au dimanche 16 août, je vous invite à assister au championnat canadien des 18 ans et moins sous la présidence d'honneur de M. Paul-Émile Thibault. Coaticook et le stade Julien Morin sont les hôtes de cet évènement de grande envergure. 10 provinces canadiennes y seront présentes dont 2 équipes du Québec. L'équipe Québec 1 avait remporté la médaille d'or l'année dernière et de cette formation, le joueur d'arrêt-court, M. Anthony Quirion de Dixville, représentera Coaticook avec fierté. Sur l'horaire du championnat, la formation des Ailes de Québec sera quant à elle Québec 2. Des passeports seront disponibles au coût de 30 \$ ce qui vous donnera accès à toutes les parties qui seront disputées à Coaticook, Sherbrooke ou Magog. Pour les 16 ans et moins, l'entrée est gratuite. La cérémonie d'ouverture se fera jeudi soir le 13 août à 19 h 30 au stade Julien Morin suivi à 20 h 30 de la joute confrontant nos deux équipes du Québec. Jeudi, vendredi et dimanche, les parties débutent à 8 h 30 le matin et samedi, la première partie sera à 11 h 30. La finale pour la médaille de bronze sera à 16 h dimanche, à 19 h, il y aura la finale pour la médaille d'or suivi de la cérémonie de clôture du championnat. Venez en grand nombre encourager

ces jeunes athlètes de partout au Canada et souhaitons que Dame Nature soit de la partie en nous apportant de la belle température.

Pour terminer, parlons du Baseball mineur pour qui les championnats régionaux approchent...L'équipe Atome B y participera à Marieville du 20 au 23 août prochain et pour le Moustique A, le tout se déroulera à St-Hilaire du 27 au 30 août. Bonne chance à nos 2 jeunes équipes.

4. Raynald Drolet

Bonsoir à tous,

Vous avez tous entendu parler de sens unique sur Child ces dernières semaines. Je tiens à préciser que ce n'est pas un projet de la ville. C'est une question ouverte que je pose à la population. Je sonde afin d'avoir votre poulx. Je ne voudrais surtout pas travailler contre la volonté des citoyens. Là le pourquoi de mon sondage non scientifique.

Constat : Certains commerçants souhaitent plus de fermetures de rue, d'autres le moins possible. Les cases de stationnement sur rue sont précieuses. La circulation de Wellington à Child est difficile.

Souhait : Je cherche une solution de compromis, qui pourrait rassembler toutes ces prémices. La population semble passablement favorable selon les réponses que j'ai obtenues. Au niveau des commerçants, bien que je n'ai pas encore terminé ma tournée, c'est très partagé, selon si on souhaite sortir sur le trottoir ou non.

Ce n'est pas une décision qui peut se prendre à la légère. On questionne, on se questionne, et si, je dis bien si, cela semble une avenue intéressante, il devra y avoir une étude d'impact, une démarche auprès du MTQ, et peut-être un projet pilote?

Mais auparavant, le conseil de ville souhaite sonder les membres de la table de Rues Principales.

On a vu à quel point il y a plus de trafic avec Foresta Lumina, et vous savez que Moment Factory s'en vient au centre-ville. Il faut garder tout cela en tête. Bref, un dossier à suivre. En passant, on espère la mise en place de Foresta Lumina Centre-Ville, d'ici la fin du mois.

Mon collègue Madore va vous entretenir sur le Parc et Foresta Lumina dans quelques minutes. Mais, je crois que tous ont pu constater les retombés de FL, j'aime à rappeler, qu'avant FL, les semaines de la construction étaient passablement tranquille à Coaticook, je dis souvent qu'on pouvait pratiquement traverser la rue sans regarder. Ce n'est vraiment plus le cas.

Un rappel des activités au centre-ville...

- Marché public extérieur au parc Chartier, jusqu'au 18 septembre tous les vendredis de 16 h à 18 h
- **ANNULATION DE LA FERMETURE DE RUE!** Les vendredis fantastiques du Terroir tous les vendredis au centre-ville sur la rue Child (entre les rues Wellington et Allée des Marchands) de 14 h à 21 h.

Un autre beau projet au centre-ville ! Un projet de 14 nouveaux logements (sur 3 étages) est actuellement sur la table pour le centre-ville de Coaticook. Ce bâtiment comportera 10 logements 3 1/2 et 4 logements 4 1/2. La moitié de ces logements seront des logements subventionnés. (type HLM) Ce projet verra le jour vers la fin de l'année 2016.

AVIS aux personnes susceptibles d'être intéressées par les nouveaux logements. La demande de réservation de logement dans le cadre du programme AccèsLogis est maintenant disponible. Je vous donnerai le contact tantôt. (préparez crayon papier)

Plusieurs partenaires se mobilisent actuellement, mais pour faire avancer le projet, une liste de nom de personnes intéressées est nécessaire. S'inscrire sur cette liste n'engage en rien la personne, mais il permettra au projet d'avancer et d'obtenir les fonds nécessaires.

Je vous demande de réfléchir si vous connaissez des individus qui seraient intéressés à habiter dans un logement neuf, abordable, au centre-ville de Coaticook?

Si oui, j'invite ces personnes à remplir le formulaire. Lorsque rempli, vous acheminez dans une enveloppe au CSSS de la MRC de Coaticook a/s de Marie Champagne, organisatrice communautaire. Elle le transmettra à l'office municipal d'habitation, un des promoteurs du projet. Nous avons besoin de 50 noms. Le formulaire est disponible auprès de madame Champagne ou Sara Favreau Perreault à la MRC.

En terminant, ce jeudi et vendredi 13-14 août, c'est la vente retour à l'école, maquillage, jeux gonflables, promotions vous attendent. Sur ce, bonne fin d'été, le meilleur est à venir... espérons!

5. Simon Madore

Tout d'abord félicitations à tous Expo de la vallée, tournoi des frontières bravo à ces organismes et surtout aux nombreux bénévoles ...

Parc de la gorge mois de juillet record 100 000 personnes ont visités le parc..

Parc découverte nature déjà à ce temps de l'année 500 personnes de plus que l'an passé.

Sauvetage spectaculaire à Baldwin pompiers ambulanciers et même policiers tous étaient présent vendredi soir dans la façade du pinacle, on a même eu recourt a hélicoptère de la SQ.

Collecte de sang du maire le mercredi 26 août ici à la caserne des pompiers et ce tout l'après-midi.

Bravo à nos cadets de la SQ ils sont très présents partout et la population est très satisfait et se sent en sécurité dans notre ville. Bravo et bonne fin de mandat dans nos rues, nos parcs et nos établissements.

Mois de la rentrée scolaire soyez prudent sur les routes

6. François Lévesque

Expo Vallée de la Coaticook

Une belle et grande réussite, cette Expo de 2015
Il y en avait pour tous les goûts. De quoi satisfaire toute une famille, même la température était avec nous, ce qui a attiré plus de 10 500 personnes durant la fin de semaine.

Le comité de l'Expo remercie les bénévoles, les organismes qui se sont occupés des entrées, des bars et un merci tout spécial au Collège Rivier qui ont entretenu le terrain impeccablement durant cette exposition.

Les gens de Coaticook ont à être fier de leur ville, Foresta Lumina et L'Expo-Vallée de la Coaticook de quoi attirer des familles.

AGRICULTURE

Comme vous le savez tous, une tempête de grêle a passé sur Coaticook, lundi dernier. Les dommages ont été très importants au niveau des récoltes. Baisse de rendement dans le maïs et le soya et des pertes totales dans le blé qui était prêt à être récolté.

Merci et à la prochaine

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2015

15-08-33124
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-08-33124

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2015 au montant total de 2 383 396,02 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2015 comme suit :

- Fonds administration :	1 609 050,41 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	774 345,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juillet 2015

6.3 Dépôt du rapport d'indicateurs de gestion pour l'année 2014

6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme inc. du décompte progressif numéro 12 au montant de 30 231,80 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-08-33125
Paiement du décompte progressif numéro 12 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-08-33125

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 12 par la compagnie Germain Lapalme inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 25 juillet 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 12 au montant de 30 231,80 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Paiement à la compagnie Grondin Excavation du décompte progressif numéro 3 au montant de 373 929,15 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley

15-08-33126
Paiement à la
compagnie Grondin
Excavation du
décompte progressif
numéro 3 pour le
prolongement de la rue
McAuley

RÉSOLUTION 15-08-33126

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour les travaux de prolongement de la rue McAuley exécutés jusqu'au 25 juillet 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 373 929,15\$ toutes taxes incluses, à la compagnie prolongement de la rue McAuley pour le prolongement de la rue McAuley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Résolution autorisant l'emprunt au fonds de roulement pour le paiement à Construction Lessard Lajeunesse le montant de 94 223,72 \$ relatifs au montant dû par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

15-08-33127
Résolution autorisant
l'emprunt au fonds de
roulement

RÉSOLUTION 15-08-33127

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Construction ont réalisé en partenariat, un nouveau développement domiciliaire sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT que les parties ont signé une entente conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement la Ville doit remettre au promoteur, toute quote-part non payée par les bénéficiaires de travaux, telle que déterminé par les articles 18.2 et 18.3 et encore non payée au premier anniversaire de la date d'acceptation des travaux par l'ingénieur;

CONSIDÉRANT que le montant dû par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés se chiffre à 94 223,72 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville entend décréter un emprunt à son fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$, concernant le montant dû au promoteur du développement des Prés, et ce conformément au règlement 36-16;

CONSIDÉRANT que le règlement 25 (2016) établira le montant annuel à taxer aux trois terrains en question pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'emprunt d'un montant de 94 223,71 \$, concernant le montant dû au promoteur du développement des Prés, et ce conformément au règlement 36-16 et de verser la somme à Construction Lessard Lajeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Ratification du budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

15-08-33128
Budget modifié 2015 de
l'Office municipal
d'habitation de
Coaticook

RÉSOLUTION 15-08-33128

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté la résolution numéro 15-06-33034 en juin dernier visant à ratifier le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que depuis le budget a changé puisque des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation ont dû être apportés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le budget modifié 2015 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et de confirmer à nouveau que la ville s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures et d'abroger la résolution numéro 15-06-33034 adoptée le 15 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 876, chemin de Baldwin Mills-Stanhope

15-08-33129
Dérogation mineure
pour la propriété située
au 876, chemin de
Baldwin Mills-Stanhope

RÉSOLUTION 15-08-33129

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 876, chemin de Baldwin Mills-Stanhope et désigné comme étant le lot numéro 2 935 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant en zone agricole à 41,22 mètres au lieu d'un minimum exigé par le règlement de 45 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 876, chemin Baldwin Mills-Stanhope et désigné comme étant le lot numéro 2 935 682 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant en zone agricole à 41,22 mètres au lieu d'un minimum exigé par le règlement de 45 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 156, Route 147 Sud

15-08-33130
Dérogation mineure
pour la propriété située
au 156, Route 147 Sud

RÉSOLUTION 15-08-33130

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 156, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 499 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la superficie d'un garage, soit une superficie de 170,94 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal local Le Progrès de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de régulariser une situation de conversion de superficie;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est objectée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 156, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 499 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, qui vise à régulariser la superficie d'un garage, soit une superficie de 170,94 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

15-08-33131
Aide financière

RÉSOLUTION 15-08-33131

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture, le Musée Beaulne, l'Harmonie de Coaticook et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 12 248 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture, de 5 638 \$ au Musée Beaulne, de 1 375 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

10.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, pour le remplacement du système de réfrigération de la patinoire à l'Aréna

15-08-33132

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

RÉSOLUTION 15-08-33132

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III, est doté d'une enveloppe budgétaire de cinquante millions de dollars, vise à permettre la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que par ce programme, le Ministère souhaite :

- Participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives;
- Mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques et sportives; et
- Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- QUE la Ville de Coaticook autorise la présentation du projet de mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Ville de Coaticook désigne monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiment et espaces verts, comme la personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Octroi d'une aide financière de 2 750 \$ à l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook

15-08-33133 Aide financière

RÉSOLUTION 15-08-33133

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et la Maison des jeunes de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 750 \$ à l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

15-08-33134
Aide financière

RÉSOLUTION 15-08-33134

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-08-33135
Aide financière

RÉSOLUTION 15-08-33135

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

- 12.1 Ratification du contrat à Couillard Construction Ltée pour des travaux d'urgence sur le ruisseau Pratt soit pour procéder à la réfection de deux murs en aval du pont Chartier

15-08-33136
Ratification du contrat à
Couillard Construction
Ltée pour des travaux
d'urgence sur le
ruisseau Pratt

RÉSOLUTION 15-08-33136

CONSIDÉRANT que les inondations survenues les 9 et 10 juin dernier ont causé des dommages importants sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au maire de décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation dans un cas de force majeure et qui met en danger la vie ou la santé de la population ou qui est susceptible de détériorer sérieusement les infrastructures de la Ville, de même que la propriété privée des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion contractuelle prévoit expressément que, dans un cas de force majeure, le maire ou le maire suppléant peut passer outre aux règles de la Politique de gestion contractuelle et adjuger le contrat nécessaire afin de pallier à la situation;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des travaux d'urgence sur le ruisseau Pratt;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection de deux murs en aval du pont Chartier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit celle d'accepter l'offre de services de Couillard Construction Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater l'entreprise Couillard Construction Ltée pour au montant de 563 353,77 \$ taxes incluses, pour des travaux d'urgence sur le ruisseau Pratt pour procéder à la réfection de deux murs en aval du pont Chartier, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12.2 Ajout au contrat à Couillard Construction Ltée par la MRC de Coaticook pour procéder au rehaussement des murets de béton du pont Child

15-08-33137
Ajout pour procéder au
rehaussement des
murets de béton du pont
Child

RÉSOLUTION 15-08-33137

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mandaté la MRC de Coaticook pour procéder à des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de compétence de la MRC de Coaticook, en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a octroyé à Couillard Construction Ltée un contrat pour des travaux d'aménagement du cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook en juin dernier;

CONSIDÉRANT que les inondations survenues les 9 et 10 juin dernier ont causé des nouveaux dommages importants sur le territoire de la ville, soit plus précisément pour le rehaussement des murets de béton existants du pont Child;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs, soit celle d'accepter l'offre de services de Couillard Construction Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'ajouter au contrat initial octroyé par la MRC à Couillard Constructions Ltée pour un montant de 21 791,05 \$ taxes incluses, pour les travaux visant à procéder au rehaussement des murets de béton existants du pont Child, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Entente entre les propriétaires des lots 3 310 959 et 3 310 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et la Ville de Coaticook concernant les travaux de réfection d'un muret de soutènement près du pont Chartier

15-08-33138

Entente entre les propriétaires des lots 3 310 959 et 3 310 965 et la Ville de Coaticook concernant les travaux de réfection d'un muret de soutènement près du pont Chartier

RÉSOLUTION 15-08-33138

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook procède présentement à des travaux de réfection majeurs pour la reconstruction des murs du ruisseau Pratt entre la rue Wellington et la rue Child;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également procéder à des travaux de réfection d'un muret de soutènement près du pont Chartier;

CONSIDÉRANT que les assises de ce pont sont situées sous les propriétés de citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir l'autorisation des propriétaires pour procéder auxdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le directeur des services extérieurs à signer une entente entre les propriétaires des lots 3 310 959 et 3 310 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et la Ville de Coaticook concernant des travaux de réfection d'un muret de soutènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Réquisition au montant de 13 020,92 \$ taxes incluses, pour les matériaux et la main d'œuvre pour le bouclage du réseau électrique rue Saint-Jean-Baptiste

15-08-33139

Réquisition pour les matériaux et la main d'œuvre pour le bouclage du réseau électrique rue Saint-Jean-Baptiste

RÉSOLUTION 15-08-33139

CONSIDÉRANT que pour le bouclage du réseau électrique rue Saint-Jean-Baptiste a besoin d'un massif en béton;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour les matériaux et la main d'œuvre dudit projet;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour le projet la Ville a reçu une offre de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 13 020,92 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour les matériaux et la main d'œuvre pour le bouclage du réseau électrique rue Saint-Jean-Baptiste, auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 13 020,92 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Adhésion au regroupement - DAR-Pneus géré par le centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019

15-08-33140

Adhésion au regroupement - DAR-Pneus

RÉSOLUTION 15-08-33140

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook confirme son adhésion à ce regroupement - DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 (durée de 3 ans);
- Que la Ville de Coaticook confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale);
- Que la Ville de Coaticook consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;
- Que la Ville de Coaticook estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de trois ans à environ 16 000 \$;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville de Coaticook reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- Que la Ville de Coaticook reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 Demande au ministère de la Justice pour faire nommer la greffière de la cour municipale à titre de juge de paix fonctionnaire de catégorie CM-2

15-08-33141

Demande au ministère de la Justice pour faire nommer la greffière de la cour municipale à titre de juge de paix

RÉSOLUTION 15-08-33141

CONSIDÉRANT que la loi permet à un juge de paix d'exercer les pouvoirs qui sont conférés à un juge dans le cadre de l'instruction de poursuites par défaut en vertu de la section II du chapitre VII du code de procédure pénale et de rendre jugement à leur égard en vertu de la section I.1 du chapitre de ce code;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a la compétence de la cour municipale commune;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un juge de paix fonctionnaire à la cour municipale afin d'instruire les poursuites par défaut comme la loi le permet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, l'arrêté ministériel peut conférer au juge de paix compétence sur tout le territoire du Québec ou sur les districts judiciaires ou les territoires qu'il indique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 158 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, les juges de paix exercent leurs fonctions auprès de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, ou auprès d'une cour municipales, selon ce qu'indique l'arrêté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 160 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, les juges de paix fonctionnaires, n'exercent que les attributions déterminées à l'annexe IV selon la catégorie qui leur est attribuée dans leur acte de nomination;

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Dupras détient un diplôme d'études collégiales du Collège Ahuntsic et qu'elle cumule plus de 10 ans d'expérience à la cour municipale commune de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la Cour municipale commune de Coaticook adresse une demande écrite et formelle au ministre de la Justice afin qu'il procède à la nomination de madame Geneviève Dupras, greffière de la cour, à titre de juge de paix fonctionnaire CM-2 à la cour municipale commune de Coaticook et que la demande adressée au ministre de la Justice du Québec précise que les attributions du juge de paix fonctionnaire de la cour municipale soient conforme à la catégorie 2 du paragraphe 2 de l'annexe IV de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 COMMUNAUTAIRE

14.1 Autorisation à Acti-Bus pour modifier leurs horaires d'Acti-Bus selon les besoins saisonniers et grandissants de sa clientèle et permettre ainsi la souplesse nécessaire

15-08-33142
Modifications des
horaires d'Acti-bus

RÉSOLUTION 15-08-33142

CONSIDÉRANT que l'organisme Acti-bus souhaite modifier ses horaires afin de répondre aux besoins grandissant de sa clientèle;

CONSIDÉRANT qu'Acti-bus souhaite que la Ville autoriser cette modification avec une certaine souplesse afin de permettre de modifier son horaire selon les besoins saisonniers de sa clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la modification de l'horaire des itinéraires d'Acti-bus selon les besoins saisonniers et grandissants de sa clientèle et permettre ainsi la souplesse nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Acquisition du chemin du Faucon-Pèlerin, soit le lot 3 147 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour la somme de 1 \$ appartenant à madame Céline Grondin et autorisation de signature

15-08-33143
Acquisition du chemin
du Faucon-Pèlerin pour
la somme de 1 \$

RÉSOLUTION 15-08-33143

CONSIDÉRANT que le projet de développement résidentiel du chemin Faucon-Pèlerin dans le secteur de Baldwin a été réalisé sur des chemins privés;

CONSIDÉRANT que le lot 3 147 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, forme l'assiette de la rue ou du chemin du Faucon-Pèlerin;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot en question a offert de vendre ledit lot à la Ville de Coaticook pour un montant d'un (1 \$) dollar;

CONSIDÉRANT que les normes de construction du chemin dans ledit développement sont conformes aux normes municipales pour un secteur sans services municipaux d'aqueduc ou d'égout;

CONSIDÉRANT que le chemin répond aux critères établis au règlement 11-2 concernant la municipalisation des chemins;

CONSIDÉRANT que les frais du contrat notarié de vente à intervenir seront à la charge de madame Grondin ainsi que les frais de publicité du contrat notarié de vente à intervenir;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De procéder à l'acquisition du lot 3 147 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartenant à madame Céline Grondin selon les conditions des offres de vente annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De mandater la notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur »

15-08-33144
Adoption du règlement
numéro 6-1-49 (2015)

RÉSOLUTION 15-08-33144

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les règles applicables pour le calcul de la hauteur d'un bâtiment dans le cas des terrains en pente, notamment dans les zones constituant le développement McAuley;

CONSIDÉRANT qu'après étude, le conseil municipal est favorable à autoriser les habitations multifamiliales comportant de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 faisant partie du développement McAuley;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 13 juillet 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

Adoption du règlement numéro 6-1-49 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations de quatre à six logements dans les zones RB-318 et RB-320 (partie du développement McAuley) et de modifier les normes de hauteur des bâtiments dans ce même secteur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION 16.2 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière » et demande de dispense de lecture

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-50 (2015)

Avis de motion est donné par le conseiller François Lévesque, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-49 (2015) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'autoriser, sous certaines conditions, la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière. Parmi les conditions à respecter, la carrière doit être située dans une zone où cet usage est autorisé; toutes les opérations liées à la production de granulats recyclés

doivent être localisées dans l'aire d'exploitation de la carrière et les aires de stockage ne doivent pas excéder une hauteur de 5 mètres.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-50 (2015), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière »

15-08-33145
Adoption du premier
projet de règlement
numéro 6-1-50 (2015)

RÉSOLUTION 15-08-33145

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à produire des granulats recyclés à partir de résidus de béton, de brique ou d'asphalte, sur le site d'une carrière, a été soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'acceptation d'un tel projet requiert au préalable une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce type d'activité est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'assurer la protection de l'environnement et du milieu avoisinant;

CONSIDÉRANT que cet usage s'inscrit dans les pratiques visant à mettre en valeur les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'obligation qui est faite d'exercer cette activité sur l'emplacement d'un site d'extraction a pour effet de n'entraîner aucune conséquence négative sur le maintien et le développement des activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-50 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la production de granulats recyclés à titre d'usage complémentaire à une carrière », ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 14 septembre 2015, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du règlement 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

15-08-33146
Adoption du règlement
6-F-8 (2015)

RÉSOLUTION 15-08-33146

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté le règlement 6-F-7 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux en début d'année 2015;

CONSIDÉRANT que le montant du budget planifié en début d'année doit être changé;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement n° 6-F-8 (2015) fut faite lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le règlement 6-F-8 (2015) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17.1 Paiement à la Commission scolaire des Hauts-Cantons la somme de 675 000 \$ somme représentant le montant pour la part de la Ville pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière

15-08-33147
Paiement à la
Commission scolaire le
montant pour la part de
la Ville pour la
construction du
gymnase à l'école
secondaire La
Frontalière

RÉSOLUTION 15-08-33147

CONSIDÉRANT que l'école secondaire La Frontalière s'est engagée à faire construire un deuxième gymnase à ladite école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est engagée financièrement pour un montant de 675 000 \$ puisqu'elle juge que ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Commission scolaire des Hauts-Cantons souhaitent établir pour une durée de 20 ans, un protocole d'entente pour l'utilisation des plateaux sportifs, de loisirs, et de culture d'une part de la Commission scolaire via les différentes écoles et d'autre part, de la Ville, lequel est joint aux présentes pour faire parties intégrantes dudit règlement;

CONSIDÉRANT que les écoles, dans le courant de leurs activités scolaires et parascolaires, peuvent utiliser les infrastructures de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville par elle-même ou via ses organismes reconnus peut utiliser les infrastructures des écoles;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la ville a été fixée à 675 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de payer à la Commission scolaire des Hauts-Cantons la somme de 675 000 \$ somme représentant le montant pour la part de la Ville pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire La Frontalière et d'affecter ladite dépense au règlement d'emprunt 29-180 (2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Acceptation de l'ajout au budget relativement à l'offre de service de Moment Factory visant à créer un événement afin d'animer le centre-ville

15-08-33148
Acceptation de l'ajout au budget à l'offre de service visant à créer un événement afin d'animer le centre-ville

RÉSOLUTION 15-08-33148

CONSIDÉRANT qu'en mai dernier, la Ville de Coaticook a accepté une offre de services de Moment Factory ayant pour but de créer un événement afin d'animer le centre-ville;

CONSIDÉRANT que depuis l'acceptation de ladite offre, le montant du budget a été réévalué suite à l'élaboration d'un nouveau concept;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'acceptation l'ajout budgétaire de 18 000 \$ relativement à l'offre de service visant à créer un événement afin d'animer le centre-ville et d'autoriser le directeur général, Vincent Tanguay, à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Acquisition du lot 3 311 634 du cadastre du Québec circonscription foncière de Coaticook pour une somme de 34 200 \$ appartenant à madame Denise Fauteux et autorisation de signature

15-08-33149
Acquisition du lot 3 311 634

RÉSOLUTION 15-08-33149

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a l'opportunité de procéder à l'acquisition du lot 3 311 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook pour une somme de 34 200 \$;

CONSIDÉRANT que ledit terrain pourrait s'avérer utile pour les besoins municipaux vu la présence de la nouvelle station Cutting et la proximité de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que les frais du contrat notarié de vente à intervenir seront à la charge de la ville ainsi que les frais de publicité du contrat notarié de vente à intervenir;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre les parties que cette acquisition sera faite sans la garantie légale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

- De procéder à l'acquisition du lot 3 311 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, appartenant à madame

Denise Fauteux et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

- De confirmer que cette acquisition sera faite sans la garantie légale
- De mandater la notaire Anne-Sophie Francoeur à titre de notaire instrumentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Résolution pour affecter un montant de 234 459 \$ dans un excédent de fonctionnement affecté – Diminution de l'emprunt à même le surplus libre

15-08-33150
Résolution pour affecter un montant dans un excédent de fonctionnements affecté

RÉSOLUTION 15-08-33150

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique en matière de gestion de la dette établissant des règles afin de fournir un cadre de référence officiel pour l'utilisation du financement externe et interne par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence comprend des indicateurs cibles du niveau d'endettement, de l'utilisation du fonds de roulement et de l'accumulation d'excédents de fonctionnements;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualités à ses citoyens; et
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un montant de 937 837 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2014 et que ladite politique prévoit comment utiliser les excédents de fonctionnements, soit de la manière suivante :

1. 25 % des excédents de fonctionnements seront affectés à augmenter le capital autorisé du fonds de roulement, et ce, jusqu'à l'atteinte de la limite légale;
2. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte) des excédents de fonctionnements ne seront pas affectés afin de maintenir un surplus libre;
3. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte ou 50 % si la cible du surplus accumulé libre est atteinte en plus de la limite légale du point 1) des excédents de fonctionnements seront affectés au remboursement anticipé de la dette à long terme;
4. 25 % (ou 33 ^{1/3} % si la limite légale du point 1 est atteinte ou 50 % si la cible du surplus accumulé libre est atteinte en plus de la limite légale du point 1) des excédents de fonctionnements seront affectés à la création

ou à l'augmentation d'un excédent réservé déterminé par le conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'affecter la somme de 234 459 \$ dans un excédent de fonctionnements affectés – Diminution de l'emprunt à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-08-33151
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-08-33151

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière